



NUMÉROS UTILES

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr			
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29	
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29	
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09	
Office du Tourisme	Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30	02.98.92.53.57	
Bibliothèque municipale	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00 – Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 11h00 à 12h00	02.98.92.57.55	
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64	
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24	
Pharmacie	1, allée du stade	Françoise Bourdais 02.98.92.50.34	
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7	David Daden	02.98.92.55.06 06.63.44.29.70	
Ambulances - Services funéraires	Alain Jolec	02.98.81.27.28	
Bac de collecte de vêtements	Services techniques		
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermée le mardi	02.98.92.57.58	
Déchets de jardin	Place Newcastle Emlyn		
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE			
Médecins	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam	02.29.20.21.00	
Infirmières	Permanence dès 8h30	Pascale Fray Anne-Laure Brusq-Hirrien	02.98.92.52.06
		Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier	02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes		Eric Peuziat	02.98.92.53.13
		Julie Scordia Claire Le Ny	02.56.06.29.29
Diététicienne - Nutritionniste		Séverine Doué	02.98.27.88.57
Ostéopathe		Florian Fauchart	06.30.90.87.89
Pédicure / Podologue		David Cavarec	02.98.92.59.19
Psychologue	Mercredi et jeudi après-midi	Vonnick Péton	06.88.73.81.34
Urologue	Mardi matin	Olivier Develay	02.98.53.55.87
Sage-femme	Vendredi matin	Gaëlle Rouxel	02.29.20.21.00

INFORMATIONS COMMUNALES

***Le Maire, la municipalité
et le personnel de la commune de
Plonévez-Porzay vous souhaitent un***



La Mairie sera exceptionnellement fermée les samedis 24 et 31 décembre

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 16 décembre 2022 à 18h en mairie.

1. Décision modificative

Il est nécessaire de prévoir une décision modificative sur le budget principal.

En dépenses, les chapitres concernés sont les dépenses de personnel et le remboursement du capital des emprunts. En recettes de fonctionnement il est tenu compte de la recette supplémentaire perçue sur la taxe additionnelle aux droits de mutation. Il était prévu 71 000 € au budget pour une recette réelle de 87 866 €.

La présente décision modificative est adoptée à l'unanimité.

2. Autorisation de dépenses d'investissement 2023 1er trimestre

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

Budget principal :

Chapitre	Libellé	Budget 2022	¼ du BP 2021
20 (hors opérations)	Immobilisations incorporelles	64 427€	16 107€
204	Subventions d'équipement versées	50 690€	12 673€
21	Immobilisations corporelles	262 926€	65 732€
23	Immobilisations en cours	641 610€	160 403€
DI	Total dépenses d'investissement	1 019 653	254 915

Accord à l'unanimité.

3. Demande de subvention Volet 1 2023

Dans le cadre du programme PACTE Finistère 2030, le Conseil Départemental consacre une enveloppe annuelle par canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants, pour financer de petits projets réalisés dans l'année. La commune pourrait déposer des demandes de subvention pour 3 projets :

Installation d'un sanitaire public à lombricompostage plage de Kervel

- Coût de l'opération 25 000,00 €HT
- Subvention demandée 15 000,00 €HT
- Autofinancement 10 000€HT

Point de distribution des denrées de la banque alimentaire

- Coût de l'opération 27 078,00 €HT
- Subvention demandée 13 000,00 €HT
- Autofinancement 14 078,00 €HT

Réaménagement de l'aire de jeux de Tréfeuntec

- Coût de l'opération 21 500 €HT
- Subvention demandée 10 750 €HT
- Autofinancement 10 750€HT

Accord à l'unanimité.

4. Demande de subvention DETR 2023

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école communale, la commune a la possibilité de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la seconde tranche des travaux. Le dossier doit être déposé pour le 31 décembre 2022.

Au titre de la programmation DETR 2023, comme en 2022, les opérations de constructions, rénovation des bâtiments scolaires du premier degré et des infrastructures périscolaires relèvent d'une priorité n°1.

Le plan de financement prévisionnel de la tranche n° 2 est le suivant :

FINANCEURS	Dépense subventionnable HT du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat			
<input type="checkbox"/> DETR	959 406 €	30 %	287 821 €
<input type="checkbox"/> DSIL (accordée le 5 juillet 2022)	777 000 €	14,16 %	110 000 €
Région (en cours d'instruction)	777 000 €	7,52 %	58 442 €
Département (en cours d'instruction)	777 000 €	10 %	77 000 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (Cumul plafonné à 80% du montant HT)	533 263 €	55,58 %	
Montant à la charge du maître d'ouvrage (Autofinancement minimum de 20%)	426 143 €	44,42 %	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	959 406 €		

Vote :

A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2023 pour le financement de la seconde tranche des travaux de rénovation de l'école communale et de la maison de l'enfance.

5. Modification des tarifs municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer la régie pour l'encaissement des produits de photocopies, M. le Maire propose de rendre ce service gratuit avec une limite à 10 photocopies noir et blanc maximum par jour et par usager. Accord à l'unanimité.

OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - OPAH

Soliha assure le suivi-animation de l'OPAH afin de renseigner et accompagner les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation de leur logement. Un numéro de téléphone dédié et une adresse mail ont été créés à cette occasion : 02.56.69.55.26 ou opah.ccpcp@solihabretagne.fr

Soliha tiendra des permanences mensuelles sur les communes de Pleyben et Châteaulin :

- le 1^{er} vendredi du mois de 9h30 à 12h à Châteaulin, bâtiment France Services, quai Robert Alba.
- le 3^{ème} vendredi du mois de 9h30 à 12h à Pleyben, bâtiment Ty ar Vuhez au 14, rue de Garsmaria.

PORTABLES USAGÉS

Le Département récupère vos portables usagés pour les recycler ! Jusqu'au 21 janvier, venez déposer vos portables usagés dans l'un des 600 points de collecte le plus proche de chez vous : mairie de Plonévez-Porzay.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

Les trois déchèteries de la Communauté de Communes fermeront exceptionnellement à 16h les samedis 24 et 31 décembre 2022.

VIE ASSOCIATIVE

RANDONNEURS DU PORZAY

Mercredi : jeux de société à 14h ⇨ reprise des activités le 11 janvier. Mardi : marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h00, place de l'église. Jeudi à 14h00, pétanque, aire de Tréfeuntec. Vendredi : section musico-vocale à 17h00, salle des associations. Mardi 27 décembre : Ploéven. Mercredi 28 décembre : Cast. Vendredi 30 décembre : Le Juch-Locronan. Renseignements : 06.47.98.83.53.

TRÉFEUNTEC 1856

Ouverture du compte facebook Trefeuntec 1856 où vous pourrez retrouver les infos de l'association.

TROTTE-SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 30 décembre : randonnée de 9 km à Douarnenez, circuit de Tréboul. Départ à 13h45, parking salle des associations. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

INFORMATIONS COMMERCIALES

√ L'angle Gourmand, boulangerie-pâtisserie : le magasin sera ouvert le samedi 24 décembre de 7h à 18 h en continu et sera fermé le dimanche 25 décembre.

√ Votre magasin Gamm Vert sera, exceptionnellement, fermé à 17h30 le samedi 24 décembre et à 16h30 le samedi 31 décembre.

√ Le PIAL, pôle d'inclusion et d'accompagnement localisé recrute dans le secteur de Dinéault, Cast et du Porzay, des accompagnants pour des élèves en situation de handicap (AESH) dans les établissements scolaires. Les élèves peuvent ainsi profiter d'un accompagnement individualisé à la hauteur de leurs besoins, au sein de leur école. Contact : 02.98.73.01.98 ou pial.interdegre-chateaulin@ac-rennes.fr

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 24 décembre : messe à 18h30 à Plonévez-Porzay.

Dimanche 25 décembre : messe à 10h30 à Ploéven.

En 2023, le recensement se déroulera dans notre commune !
Il a lieu du **19 janvier au 18 février 2023**.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

C'est simple, utile et sûr... Et vous pouvez y répondre par internet !

Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.



Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

- **Pour répondre par internet**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier** concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour toute question : service recensement ⇒ 02.98.92.50.23 (du mardi au vendredi)